

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT



UNITED NATIONS CONFERENCE  
ON TRADE AND DEVELOPMENT

COMMISSION ON ENTERPRISE, BUSINESS  
FACILITATION AND DEVELOPMENT

**Expert Meeting on Trade Facilitation  
as an Engine for Development**

Geneva, 21-23 September 2005

**Expériences de Madagascar dans le domaine de la  
facilitation des échanges**

**Mme Henriette RASOAMAMPIONONA  
Madagascar**

**REOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
**Tanindrazana- Fahafahana- Fandrosoana**

**Présentation de Madame RASOAMAMPIONONA Henriette**

**EXPERIENCES DE MADAGASCAR DANS LE DOMAINE DE LA FACILITATION DES ECHANGES**

**INTRODUCTION**

La République de Madagascar est la quatrième île du monde par ses dimensions, elle est située dans le sud-ouest de L'Océan de Indien, à 350 km des côtes- Est de l'Afrique du Sud.

Etant membre de l'OMC depuis 1995, elle accorde le traitement NPF ou un traitement de la Nation la plus favorable à tous ses partenaires commerciaux

Elle est classée parmi les pays les moins avancés et bénéficie du traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement.

Dans le cadre des Accords Régionaux, Madagascar est membre du Marché Commun de l'Afrique Australe (COMESA), et de la Commission de l'Océan Indien (COI), et tout récemment au Communauté de Développement de l'Afrique Austral (SADC).

Depuis le milieu des années 1990, le Gouvernement Malgache a pris des mesures importantes pour réformer et libéraliser l'économie, et encourager l'investissement intérieur et étranger.

La plupart des secteurs de son économie ont été libéralisés plus particulièrement dans les secteurs qui contribuent directement au développement des échanges commerciaux internationaux.

Par conséquent, à partir de l'année 2002, des mesures ont été prises en vue de la facilitation des échanges, et afin d'accélérer le processus de développement économique.

Il faut noter que le principal objectif de la politique commerciale de Madagascar vise à contribuer à la lutte pour la réduction de la pauvreté : permettre au secteur commerce et au secteur privé de jouer le rôle de moteurs de la croissance économique

**1 AU NIVEAU DES ECHANGES EXTERIEURS (COMMERCE)**

Depuis la réforme économique entreprise par le Gouvernement, toutes les restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation ont été supprimées, sauf certaines prohibitions ou obligations d'autorisation préalable imposées en vertu de conventions internationales, pour des raisons sanitaires, et phytosanitaires ou de sécurité, ou pour des produits considérés stratégiques.

Les opérateurs économiques malgache traitent librement leurs activités, et le contrôle des changes a été supprimé.

Le Gouvernement a mis l'accent spécialement sur la promotion des exportations, mais les capacités d'exportations sont souvent limités à cause des problèmes de l'Offre (contraintes liés à l'offre).

Depuis l'année 2003, des projets financés par la Banque Mondiale et de l'Union Européenne ont été mis en œuvre afin de résoudre ces contraintes liées à l'offre et de faciliter les échanges commerciaux (surtout dans le domaine de l'infrastructure et de l'agriculture).

Madagascar a déjà bénéficié de l'assistance technique liée au commerce le « Cadre Intégré » dans le cadre de l'OMC après la Réunion de haut niveau pour les PMA qui s'est tenue en octobre 1997, et avec le concours des six organisations, c'est-à-dire, la Banque Mondiale, le FMI, PNUD, L'OMC, CCI, et la CNUCED. Cependant, depuis son lancement en mars 2000, ce programme n'a pas pu fonctionner comme il faut à cause des difficultés de mise œuvre, afin de réaliser une table ronde sur le commerce, mais actuellement, le Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé a entrepris des efforts pour la continuation de ce programme.

Dans le cadre de la COI, Madagascar a bénéficié aussi le Programme Régional Intégré pour le Développement (PRIDE). Ce programme prévoit la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour faciliter et promouvoir la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre. Après la mise en œuvre du programme, on a pu constater une augmentation de nos exportations vers la COI et la balance commerciale de Madagascar avec les îles voisines est toujours bénéfique.

L'établissement du guichet unique des investissements ou GUIDE au niveau du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce, et du Développement du Secteur Privé témoigne aussi la volonté du Gouvernement Malgache à faciliter la création des entreprises ou partenariats par la simplification des procédures administratives.

Le mois de juillet dernier, le projet de loi sur la concurrence a été adopté par le Parlementaire et le Sénat, afin de pouvoir pratiquer la libre concurrence sur les activités commerciales.

## **2 AU NIVEAU DES TRANSPORTS**

L'amélioration du système de transport est l'un des objectifs du programme de réforme économique du Gouvernement.

De nouvelles structures législatives et réglementaires sont mises en place, pour assurer la qualité des services, la sécurité, la protection des infrastructures et de l'environnement, et la protection des consommateurs contre les pratiques monopolistiques.

### **a) Transport terrestre**

A Madagascar, le réseau routier est long de 49.837 km dont 5.781 km sont goudronnés en 2001, mais actuellement la route goudronnée mesure environ 7.500km. L'objectif de l'Etat malagasy étant de 1500km de route goudronnée et réhabilitée et 1500km de route rurale ou piste. (Politique Générale de l'Etat année 2005).

La Banque Mondiale par l'intermédiaire du projet (Fonds d'Intervention pour le Développement), l'Union Européenne ainsi que les Partenaires Bilatéraux contribuent au développement du système routier à Madagascar.

### **b) Transport aérien**

Le transport aérien joue un rôle important du faite que Madagascar est un pays insulaire et que les infrastructures terrestres sont en majorité médiocres.

La libéralisation de services des transports aériens a été effectuée depuis 1994. Les services internationaux ont été libéralisés en 1997.

Un nouveau cadre réglementaire a été établi en 1999 et un nouvel organisme de réglementation, Aviation civile de Madagascar, a été mis en place en janvier 2000,

Depuis la politique de libéralisation du transport aérien, Madagascar dispose de nombreux vols internationaux et régionaux. Les vols internationaux sont presque tous les jours.

Le principal aéroport du pays est celui d'Antananarivo. Des travaux de réhabilitation afin d'agrandissement et d'informatisation de cet aéroport ont été effectués par le Gouvernement Malgache ces dernier temps.

### c) Transport maritime

Madagascar possède 15 ports sur ses 4828 km de côtes.

Pour améliorer l'efficacité des ports Malgache, depuis l'année 2003, des travaux de réhabilitations des grands ports (Toamasina, Toliara, Mahajanga) ont été entrepris par le Gouvernement avec le concours des Bailleurs, afin de promouvoir et de faciliter les services d'embarquement et de débarquement des marchandises.

Actuellement, il existe une vingtaine de compagnies maritimes qui sont toutes des sociétés privées, à part la SMTM (Société Malgache de transport Maritime) détenue encore à 59% par l'Etat et qui exploite un seul navire.

Les exportateurs et les importateurs peuvent recourir aux services de la société de navigation de leur choix.

En ce qui concerne les marchandises en transit, le Ministère de l'industrialisation, du commerce et du Développement du Secteur privé définit dans les accords commerciaux Bilatéraux avec les pays partenaires, des facilités de transit pour les navires battant pavillon des ports malgache.

### **AU NIVEAU DE LA DOUANE**

Les importateurs ne sont pas tenus de recourir aux services de transitaires pour les activités d'embarquement et du débarquement de leurs marchandises.

Les importations sont assujetties aux droits et taxes suivants :

- droits de douane, allant de zéro à 30%
- Taxe à l'importation, allant de zéro à 30%
- Droit d'accise allant de zéro à 100%
- Taxe sur la valeur ajoutée, fixé à 20%
- Droit de timbre douanier de 1%
- Taxe de statistique sur les importations 2%

Madagascar accorde le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux.

Dans le cadre des accords régionaux, étant donnée que Madagascar était devenu membre du COMESA depuis 1995, la participation de Madagascar dans les travaux entrepris par le COMESA entraîne un changement considérable au niveau de la douane.

Les membres du COMESA ont décidé de créer une Zone de Libre Echange (ZLE) le 31 octobre 2000, il a décidé en outre d'appliquer un tarif extérieur commun (TEC) à partir de 2004. Madagascar est en train de négocier actuellement son application du (TEC) au niveau du COMESA.

Pour faciliter les échanges commerciaux dans la région, les membres du COMESA ont décidé d'utiliser le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le système EUROTRACE.

L'objectif de ces systèmes est d'aider les entreprises à dédouaner plus rapidement les marchandises, de produire des statistiques récentes et exactes sur le commerce extérieur, de moderniser l'administration des douanes et d'accroître les recettes grâce à des gains d'efficacité. Mais Madagascar applique seulement le système (SYDONIA).

### **EN CONCLUSION**

Malgré les efforts déjà entrepris par Madagascar dans le domaine de la facilitation des échanges, beaucoup reste à faire pour le Gouvernement Malgache.

Les réformes économiques entreprises portent leurs fruits en contribuant à la croissance des entreprises et de l'emploi. On a constaté une croissance réelle d'environ 4,8% en 2000 et 6,3% en 2001. Mais après la crise social de 2002, une chute brutale de son économie a été remarquée, mais actuellement, toutes les mesures de redressement ont été mises en œuvre suivant son document stratégique de réduction de la pauvreté où le Gouvernement définit sa nouvelle vision.

A cet effet, des mesures de renforcements de capacités et des besoins en assistance technique sont nécessaires pour pouvoir atteindre l'objectif final, c'est à dire le développement économique afin de réduire de la pauvreté.

Fait à Antananarivo, le 13 Septembre 2005  
RASOAMAMPIONONA Henriette